

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS le 24 octobre 2023 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2023, le 24 octobre à 20 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 16 octobre 2023 par Pierre-François BERNARD, Président du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Membres présents : GIRARD Annick, GIRET Emmanuelle, LECHINE Annette, NICOD Isabelle, GIRARDET Didier, SIMONIN Reine, DEBRUILLE Catherine, SIRON Alexandra, ODIN Jean-Luc, AMIC Laetitia

Membres absents excusés : BERNARD Pierre-François, SANCEY Florence

Membre absent non excusée : REPECAUD Catherine

Ordre du jour :

- Point sur l'action Récits de vie
- Point sur l'action « colis personnes âgées » et date de rencontre à fixer début 2024
- Retour sur la semaine de la santé mentale
- Sollicitations d'habitants de la commune
- Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- Questions diverses

Madame Isabelle NICOD est nommée secrétaire pour ce Conseil d'Administration.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Retour sur l'action « récits de vie »

Durant le mois d'octobre, Mesdames Isabelle NICOD, Annette LECHINE et Annick GIRARD ont lu les récits et cherché des photos pour les illustrer et les mettre en valeur.

Mesdames Caroline LEFEVRE (journaliste) et Magalie GUILLAME (graphiste) ont communiqué pour imaginer la manière de mettre en forme le recueil.

Magalie Guillame a fourni un devis pour l'édition et l'impression de recueils (environ 1 800 euros pour 100 exemplaires)

Madame Delphine RENAUD (médiathécaire) a fait une démonstration d'un kamishibai et se propose d'en confectionner un à partir des récits et avec le soutien de l'atelier d'écriture.

Les participants échangent sur :

- le nombre de recueils à éditer,
- la façon de le faire connaître,
- la possibilité de le vendre,
- le présenter au micromusée, ...

Un participant pose la question de la prise en charge par le CCAS et non pas par la commune.

Les décisions suivantes sont prises :

- Le devis d'édition et d'impression est validé. Une rencontre aura lieu avec Mesdames Caroline LEFEVRE, Magalie GUILLAME et les 3 membres du CCAS, pour la mise en forme du recueil en novembre.
- Un élu informera le conseil municipal de cette action en soulignant l'aspect culturel.
- La confection d'un kamishibai est donc confiée à Madame Delphine RENAUD en lien avec l'atelier d'écriture.

3. Point sur l'action « colis des personnes âgées »

Le groupe a pris différents contacts et propose les compositions suivantes selon le lieu de résidence de la personne (soit chez elle, soit en établissement).

- *En établissement :*
 - un paquet de papillotes de chez La Pom,
 - des produits de soins à la pharmacie (gel douche, petits bonbons, stick lèvres, lait pour le corps, crème pour les mains, shampoing)

Coût : environ 40 euros dont 30 € à la pharmacie + papillotes chez la From qui ne sait pas encore le prix de vente : Ne transmettra pas avant mi-novembre le prix directement à Annick GIRARD.

- *A son domicile :*
 - Cabas en papier, décoré par les enfants de l'école 0.55 €
 - Papillotes de chez la From (prix fixé mi-novembre)
 - Miel de chez Mr MAIROT : 3.80 €
 - Bouteille Crémant d'Alsace à Yvon MOUROT 8.40 €
 - Fruits au sirop (mirabelles ou poires) de Chez ROBBE 4.30 €
 - Terrine de chez Mickael MOUROT 4.50 €
 - Gavottes de chez Buhler 2.10 €
 - Griottines 4.50 €
 - Tisane de Vernierfontaine 5.00€

Coût : environ 43 euros dont prix des papillotes chez la From qui ne sait pas encore le prix de vente : Ne transmettra pas avant mi-novembre le prix directement à Annick GIRARD.

- Livraison programmée pour le 01/12/23.
- Tous les membres du CCAS sont invités à participer à la confection des colis samedi 02/12/23 à 10 h 30.
- La distribution est souhaitée avant Noël avec la présence conjointe d'un élu et d'un membre du CCAS.
- Les listes des personnes âgées sont actualisées pour permettre de commander le nombre de colis le plus exact possible.

Suite à donner en 2024 :

En février 2023, une rencontre avait été organisée entre les écoles et les personnes âgées pour un goûter qui permettait aux personnes de rencontrer les enfants qui avaient confectionné les sacs, rencontre appréciée de tous, petits et grands.

Par conséquent, nous avons retenu début 2023, l'idée de reproduire cette action et la nécessité de communiquer la date aux personnes lors de la distribution du colis.

En 2024, le 19 janvier, aura lieu la nuit de la lecture. Nous suggérons l'idée d'organiser le goûter ce jour-là, en offrant aux personnes la possibilité de participer, en après-midi, à la nuit de la lecture (lecture de poèmes à haute voix par les enfants).

4 personnes du CCAS (Mesdames Emmanuelle GIRET, Laëtitia AMIC, Alexandra SIRON et Catherine DEBRUILLE) se mettront en contact avec Madame Delphine RENAUD et les enseignants pour étudier la possibilité de proposer aux personnes âgées le 19 janvier 2024, un après-midi récréatif comme suit :

- 14 h 30 lectures à voix haute par les enfants
- 15 h 30 goûter

A 17 h 30, commencerait la nuit de la lecture avec présence du public, des parents, la chorale du plateau avec apéritif dinatoire et conte en fin de soirée...

4. Retour sur la semaine de la santé mentale

Mesdames Annick GIRARD, Reine SIMONIN et Emmanuelle GIRET ont participé à différentes manifestations durant la semaine du 9 au 15 octobre 2023, dans les différentes communes de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD).

Animations très intéressantes permettant de comprendre, pour un public non averti, la complexité de la santé mentale, quel que soit l'âge de la personne.

Participation du public encore trop faible

5. Sollicitations d'habitants de la commune

- Mme P. qui a déjà sollicité la commune pour des aides matérielles, financières et l'attribution d'un logement.
Une visite a été faite cette semaine par 2 élus pour l'informer de la réglementation concernant sa propriété et lui confirmer qu'actuellement, aucun appartement communal ne répondait à ses souhaits.
- Mme C. a sollicité la commune pour demander la mise en place d'un CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique).
Après renseignement pris auprès de la CCPHD, cette demande est en cours depuis plusieurs années, notre secteur faisant jusque-là, partie d'une zone « blanche ».
Un RDV est prévu entre Madame Lina KOVACIC (chargée de mission santé à la CCPHD), le Conseil Département et Madame Annick GIRARD à une date non encore fixée.

6. Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Par ailleurs, lors du vote du budget annuel, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14, y compris ceux créés entre la date d'adoption de cette délibération et le 31 décembre 2023.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir :

Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le CCAS de la commune des Premiers Sapins pour son budget principal actuellement géré en M14 ;

Article 2 : autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, telle que présentée ci-dessus.

7. Informations diverses

- L'inspection académique demande à chaque commune d'établir une liste de personnes susceptibles de garder les élèves (article L. 133-7 du code de l'éducation) en cas de grève des enseignants.

Pour mettre en place cette liste, la commune peut faire appel :

- à des agents municipaux, dans le respect de leurs statuts,
- à des assistantes maternelles,
- à des animateurs d'associations gestionnaires de centres de loisirs,
- à des membres d'associations familiales,
- à des enseignants à la retraite,
- à des étudiants,
- à des parents d'élèves, ...

Il convient de préciser que les personnes inscrites sur cette liste ne s'engagent pas à être obligatoirement présentes lors d'une grève.

Une information sera publiée dans l'Echo des Premiers Sapins du mois d'octobre 2023.

- Une proposition de formation aux premiers secours a été faite par Groupama
 - Session de sensibilisation aux gestes qui sauvent de 2 heures gratuites et ouvertes à tous (à partir de 10 ans, assuré ou non Groupama).
 - Au programme : « Protéger, Alerter, Secourir », PLS, massage cardiaque, défibrillateur.
 - Possibilité d'organiser une session à la demande pour un groupe constitué de 15 personnes (entreprise, association, famille, amis...).
 - **Cette formation sera proposée aux habitants de la commune sur l'Echo des Premiers Sapins.**

La prochaine réunion est fixée au jeudi 11 janvier 2024 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Président,
Pierre-François BERNARD

